

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ANIMAUDE PENSION FAMILIALE :

Tarif :

Chien : 15€/jour Chat : 12€/jour ou 15€ en pièce individuelle Nac : 08€/jour.

+5€ par animal supplémentaire. (Gratuit à partir du 4ème)

Transport pour emmener ou ramener votre animal : 15€ (frais km gratuits jusqu'à 25km, 0.6€/km supplémentaire)

+5€/semaine pour des croquettes/pâtée de qualité + 5€/jour pour Barf et Raw feeding.

Rappel :

Animaude ne prend pas en charge les chiens de 1ère et 2ème catégorie ni les chiens assimilables sans diagnose. Les animaux devront être socialisés, familiarisés, bien éduqués et ne doivent pas nécessiter de soins lourds. Les animaux non identifiés seront refusés sans exception. Les animaux entiers, non sociables, les chiennes ou chattes en chaleur seront refusés sauf accord exceptionnel d'Animaude et frais de garde supplémentaires.

Soin :

Si l'animal gardé prend un traitement : Tout soin sera effectué sous réserve d'ordonnance vétérinaire à jour et de médicaments en quantité suffisante. Les piqûres sont interdites par l'ordre des vétérinaires (insuline) car considérées comme un acte vétérinaire.

Le propriétaire peut fournir l'alimentation. Si Animaude doit en racheter, cela sera à la charge du propriétaire sous présentation d'une facture. Animaude propose la gamme Kanemaster Pro pour les croquettes, Terra Faelis/Canis ou Applaws pour la pâtée et le BARF/Raw feeding d'Easy Barf. Le propriétaire est conscient qu'un changement de nourriture peut être néfaste pour son animal et dégage Animaude de toute responsabilité.

En cas d'urgence, Animaude s'engage à prévenir le propriétaire dans les plus brefs délais et à amener l'animal chez le vétérinaire (celui de l'animal ou d'Animaude). En cas d'impossibilité de joindre le propriétaire, celui-ci autorise Animaude à prendre toutes les mesures nécessaires et ce sans son accord. Toute intervention chez le vétérinaire sera à la charge du propriétaire sous présentation d'une facture.

Le propriétaire s'engage à remettre à Animaude le carnet de santé de l'animal pour la durée de la prestation, celui-ci doit être à jour. Dans le cas contraire, Animaude se décharge de toute responsabilité.

Le propriétaire atteste avoir souscrit une assurance responsabilité civile et que son animal y est mentionné.

Garde-test :

La pension peut être visitée uniquement sur rendez-vous. Si Animaude le juge nécessaire, les animaux auront une garde-test pour valider leur séjour. Animaude se réserve le droit d'en demander une nouvelle.

La garde :

Les heures d'arrivée et de départ seront fixées à l'avance et respectées par les deux parties. En cas de retard ou changement elles devront s'en informer rapidement. Les animaux seront traités contre les puces et tiques le 1^{er} jour de la garde par Animaude. Animaude s'engage à contacter régulièrement le propriétaire et à recréer une vie familiale. A la fin de celle-ci, Animaude s'engage à rendre l'animal en l'état initial. Si le propriétaire a laissé des affaires pour son animal (couchage, jouet,...) Animaude décline toute responsabilité sur d'éventuelles dégradations. Si l'animal n'est pas réclamé à la fin de la garde, Animaude le dépose à une association de protection animale. Si l'animal cause des dégâts, Animaude demandera des frais au propriétaire à hauteur des préjudices constatés.

SIGNATURE :

Mise à jour le 04/07/19